SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG DNCA Actions Euro Climat ISR

FCP soumis au droit français

Société Générale Investment Solutions (France), Groupe SOCIETE GENERALE
FR0013535390

https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr
Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Société Générale Investment Solutions (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Investment Solutions (France) est agréée en France sous le n°GP-06000029 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 30/05/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI EMU Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans.
Les décisions d'investissement et le processus de sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers selon une approche « climat », combinant les exigences traditionnelles de gestion du risque et rendement financier avec les exigences de transition bas carbone.

L'indicateur de référence est un indice action, le « MSCI EMU Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés des pays membres de l'UEM.

La gestion du FCP est orientée vers les marchés actions ZONE EURO.
Le FCP est exposé principalement aux grandes et moyennes valeurs ZONE EURO.

La sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche thématique « Climat ». Cette approche combine les exigences classiques de gestion du risque et du rendement financier avec les exigences de transition bas carbone.
Le FCP répond également à des critères d'une gestion responsable et durable.

Sur la base de l'univers actions filtré suite à ces exclusions sectorielles et normatives (détaillées au prospectus), le Délégataire de la Gestion Financière implémente une approche d'investissement durable combinant une approche « best in universe » et thématique « Climat » basée sur une sélection de titres :
- Tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise et de la Contribution à la Transition Durable, en ligne avec une gestion d'investissement durable.
- Et d'une analyse fine du positionnement de chaque entreprise face à la transition bas carbone, dans le cadre d'une stratégie « Climat ».

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon les 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :
• Responsabilité Actionnariale (au travers de critères incluant notamment les risques comptables, la qualité du management...)
• Responsabilité Sociale (avec des critères tels que les conditions de travail, la politique de diversité...)
• Responsabilité Sociétale (avec des critères tels que l'optimisation fiscale, la corruption...)
• Responsabilité Environnementale (avec des critères tels que la politique de gestion environnementale, l'impact sur la biodiversité....).

A partir de cet univers « Responsable », le Délégataire de la Gestion Financière analyse les titres présentant une exposition positive à la Transition Durable (à partir du premier euro de chiffres d'affaires). Le modèle distingue 5 thèmes de la Transition Durable (Transition médicale, Transition Mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique) et totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable, et qui sont rattachées à des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par les Nations Unies.

A partir de cet univers d'investissement « Responsable et Durable », le Délégataire de la Gestion Financière analyse les entreprises sur la base d'une méthodologie climat propriétaire dite « Transition/Contribution », qui permet à l'équipe de gestion d'identifier des émetteurs ayant mis en place des mesures appropriées de réduction carbone de leurs activités.
Les limites méthodologiques de l'approche tiennent tout d'abord au fait qu'elle se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises, et est donc dépendante de la fiabilité des données extra-financières sur les empreintes et les intensités carbone publiées par ces dernières.

De plus, en l'absence d'un cadre standard d'analyse et de reporting, l'évaluation empreintes et des intensités carbone d'un portefeuille avec un scénario climatique dépend des méthodes propres à chaque entreprise.

D'autre part, Le Délégataire de la Gestion Financière considère les émissions évitées comme les émissions qu'une entreprise a permis d'éviter à d'autres entreprises grâce à la commercialisation de solutions « vertes » telles que définies par la Taxonomie.
Enfin, des évolutions méthodologiques sont à anticiper pour répondre à la progression des régulations (Taxonomie notamment), des scénarios macro-économiques reconnus (et des méthodes de reportings des entreprises.

L'approche d'investissement durable retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice des référence.
Le FCP ne dispose pas du label ISR de l'Etat Français.
A ce titre, le FCP veillera également à obtenir un meilleur résultat que son indice de référence sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Le portefeuille est investi et exposé entre 90% et 100% de son actif net aux marchés actions. L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en titres directs, et via l'utilisation de façon ponctuelle d'instruments financiers à terme. L'investissement en actions pourra être réalisée au travers d'actions ZONE EURO (ou d'autres titres de capital) de tous les secteurs économiques, avec une capitalisation boursière ou un flottant supérieur à 250 millions d'euros. Le FCP est investi au minimum à 65% en actions de la Zone Euro.
Il est toutefois à noter que le FCP est investi jusqu'à 10% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 milliard d'euros ;
Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital).
Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

L'exposition aux marchés monétaires pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en parts et/ou actions d'OPCVM monétaires.

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif aux marchés actions ou en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change, le Délégataire de la Gestion Financière pourra utiliser de façon ponctuelle des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris.

La Part C capitalise son revenu net et ses plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons» ou assimilés.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ainsi que sur le site internet : https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : https://www.amf-france.org ainsi que sur le site internet : https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de la Société de Gestion à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :
Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.
Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.
Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 770 €	2 470 €
	Rendement annuel moyen	-82.30%	-24.40%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 040 €	7 970 €
	Rendement annuel moyen	-19.60%	-4.40%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	12 280 €
	Rendement annuel moyen	0.80%	4.20%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 110 €	15 860 €
	Rendement annuel moyen	41.10%	9.70%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2023 et décembre 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2017 et mars 2022.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Coûts totaux	421 €	1 646 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.25%	2.77% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.97% avant déduction des coûts et de 4.20% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	206 €
Coûts de transaction	0.15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.
La société de gestion peut mettre en oeuvre un mécanisme de plafonnement des rachats appelé « gates » afin d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un niveau fixe et déterminé par la société de gestion. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera déclenché qu'en cas de survenance concomitante d'une situation de forte dégradation de la liquidité des marchés, ainsi que de rachats importants au passif du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier ou par e-mail :
Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/contact/

Autres informations pertinentes

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site :
https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr